

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 14 SEPTEMBRE 2023 À 20h15

PROCES-VERBAL No 398

Présents	Mmes Caroline ABBET, Christine HUTIN, Tracy MONNEY, Sahar NSEIR, Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILLAUD, Emilia SCHLIPF et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT, Kevin POLTE (président), Stéphane TODESCO et Pierre VUISOZ
Excusés	Mmes Gabriella ROBERT et Sara GIL DA ROSA, procès-verbaliste, MM. Mathurin RAMU et Gautier RAUSIS
Assistent à la séance	Mmes Anne ZOLLER, Maire, Laure BOVY, adjointe, Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe et M. Roger WYSS, secrétaire

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 22 juin 2023
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Question sur les procès-verbaux de commission
5. Rapports de conclusion des commissions
 - a) RC commission MACS : Œuvre de M. Julien Joselon
6. Proposition de l'Exécutif
 - a) Délibération : N/A
 - b) Résolution : N/A
7. Proposition des Conseillers municipaux
 - a) Résolution : N/A
 - b) Questions écrites : N/A
8. Dossiers en cours – questions et remarques
9. Naturalisation (huis-clos)
10. Divers

Le président ouvre la séance à 20h17 en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous à la séance du Conseil municipal de ce jour et annonce les absents excusés.

1. Approbation du procès-verbal du 22 juin 2023

- **M. Guyot** corrige l'intervention en page 2813, dernière ligne : il faut remplacer « sais » par « sait ».
- **Mme Bovy** corrige l'intervention en page 2815, première ligne : il faut remplacer « rendez-vous au théâtre de Carouge » par « rendez-vous au Château pour ensuite se rendre au théâtre de Carouge ».
- **M. Guyot** corrige l'intervention en page 2816, 5^{ème} paragraphe, 6^{ème} ligne : il faut enlever le mot « environ » car il s'agit d'un montant fixe. Il corrige également l'intervention en page 2818, 1^{er} paragraphe, 2^{ème} ligne : il faut remplacer « dont le but est de passer » par « dont l'un des buts est de passer ».
- **Mme Vanoncini** corrige l'intervention en page 2820, 3^{ème} paragraphe, 3^{ème} ligne : il faut remplacer « voir l'Exécutif » par « voire l'Exécutif ».

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 est approuvé par 7 voix pour, 3 abstentions et aucun refus.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- **Le président** rappelle que les procès-verbaux des commissions doivent être envoyés aussi rapidement que possible. Il faut essayer de rester réactif et structuré afin d'éviter du retard et que M. Wyss ait le temps de les déposer sur le CMNET. Également, les objets pour le Conseil municipal doivent être transmis à M. Wyss suffisamment tôt afin que tout le monde puisse avoir le temps d'en prendre connaissance.
- Le Conseil municipal du 17 avril 2024 est déplacé au 24 avril 2024, à la même heure.
- **Le président** rappelle que le vendredi 15 septembre est le dernier délai pour la remise des budgets 2024 des diverses commissions.

3. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller** souhaite la bienvenue à nouveau parmi nous à Mme Nseir et lui fait savoir qu'elle est très heureuse et ravie de la revoir autour de cette table ce soir. Elle souhaite également une bonne reprise à tout le monde.
- L'acquisition de l'immeuble à la route de Challex avance doucement après divers échanges avec le vendeur et l'OCPLF, mais l'acte de vente est en voie de préparation et de signature chez le notaire. Par suite de cela, nous devons encore attendre la renonciation du droit de préemption de la part de l'Etat de Genève qui a 60 jours pour se prononcer. La probabilité que l'Etat utilise son droit de préemption est nulle mais nous sommes tout de même obligés d'attendre. Le dossier devra ensuite être retransmis à l'OCPLF afin qu'il valide les conditions de financement final, puis le dossier sera transmis au Registre foncier, ce qui fait que cet immeuble sera probablement acté d'ici la fin de l'année en tant que propriété de la commune de Dardagny.
- Les travaux des jeux de La Planta ont commencé et seront bientôt terminés. **Mme le Maire** remercie toutes les personnes en charge de ces travaux qui ont énormément travaillé sous la canicule.
- **Mme Zoller** aimerait revenir sur l'auberge de Dardagny. Lorsque la mairie a été approchée pour le rachat des murs de cette auberge, il y a eu des discussions et négociations avec les époux Röthlisberger qui ont donné lieu à un accord pour que les gérants puissent encore prolonger de six ans l'exploitation de ce restaurant afin que la date de l'échéance coïncide avec le départ à la retraite de Mme Röthlisberger et pour définir d'une somme globale qui a été actée pour solde de tout compte. C'est un jugement du Tribunal des baux et loyers qui a été rendu en février 2018. Au printemps 2022, la mairie a demandé aux époux Röthlisberger s'ils étaient d'accord de travailler jusqu'aux vacances scolaires d'automne 2023, afin que l'auberge puisse rester ouverte pendant l'été, ce qu'ils ont approuvé.

Afin d'anticiper le départ des gérants et la fermeture de l'auberge pour permettre le démarrage des travaux de rénovation, la mairie a convoqué les époux Rothlisberger au mois de juillet 2023 et c'est à ce moment que ces derniers ont réclamé un nouveau montant très important pour leur fonds de commerce. Ce versement complémentaire a été refusé car il n'est pas du tout en adéquation avec le jugement du Tribunal des baux et loyers et, de ce fait, nous leur avons suggéré de vendre le matériel qui constitue leur fonds de commerce car nous n'étions pas intéressés à récupérer ce matériel d'exploitation pour la future auberge.

L'auberge de Dardagny fermera ses portes pour travaux le 30 septembre prochain et la mairie a laissé un délai aux époux Röthlisberger jusqu'au 12 octobre prochain afin de nous restituer les clés du bâtiment ainsi que le code de l'alarme. À titre d'information, la Mairie n'expulse absolument pas les exploitants actuels, leur départ est lié à leur retraite et à l'arrangement qui a été acté par le Tribunal des baux et loyers en 2018.

La demande d'autorisation est dans le processus de la deuxième circulation, c'est-à-dire que tous les services de l'Etat ont fait leurs remarques et les architectes étaient disponibles pour transmettre les compléments demandés. Nous attendons encore les dernières validations de l'OPS à la CMNS pour pouvoir transmettre tous les compléments, mais dans tous les cas, nous sommes dans les temps afin de prévoir les travaux début novembre.

- Rappel des dates pour le processus participatif avec l'AOTC concernant la parcelle 1379 de La Plaine : 30 septembre, 11 et 25 novembre 2023. Les rendez-vous auront lieu à 9h00 au local de Bois-Gentil (89 route de La Plaine) pour un petit-déjeuner avec une introduction sur la méthodologie de travail de la part de l'AOTC. Ensuite, nous nous déplacerons sur site pour échanger avec l'AOTC et les intervenants présents, puis nous reviendrons à Bois-Gentil pour une discussion complémentaire et terminerons par un apéritif. Des invitations seront envoyées par Outlook afin de déterminer qui sera présent ou non.
- Les travaux de rénovation de la Mairie avancent bien, même si nous avons un peu de retard. Une séance aura lieu ce lundi avec l'architecte pour des questions de sécurité et nous en saurons un peu plus sur le planning à ce moment-là. Mais il est vrai que nous nous rapprochons à grand pas de la fin septembre, moment où nous devrions en principe réintégrer les bureaux de la Mairie.
- Suite à la motion reçue par l'Exécutif pour une mobilité plus cohérente. une réponse nous a été transmise par M. Benoit Pavageau, directeur de l'OCT, dans laquelle il nous rappelle que les demandes d'évolution ont été soumises à Lemanis et que les variantes demandées à Lemanis sont les suivantes : augmentation d'une heure de l'amplitude de desserte avec un dernier départ à 00h53 au lieu de 23h53, extension de la cadence à la demi-heure jusqu'à la fin de service en semaine mais également le week-end, ainsi que l'introduction d'une offre nocturne avec un train par heure les nuits du vendredi au dimanche. En réponse aux attentes formulées, la validation définitive du niveau d'offres ne pourra se faire qu'à l'issue du traitement du budget cantonal 2024 par le Grand Conseil cet automne. Tous ceux qui connaissent des députés au Grand Conseil sont invités à leur parler de ce projet et de cette offre qui est nécessaire pour notre commune. Également, nous avons reçu des documents infos pratiques de la part de Lemanis qui pourront être consultés par tous les conseillers.
- Un courrier en commun avec les communes de la Champagne a été rédigé demandant que le contrat de prestation du réseau Noctambus soit pris en totalité par les TPG car l'offre proposée dans le plan d'actions quinquennal des transports collectifs 2024-2029 (PATC) concerne les horaires nocturnes des bus. La réponse du Conseiller d'état nous indique que le réseau Noctambus devrait disparaître pour être remplacé par une extension du réseau diurne des transports publics. Il y aura la même numérotation que les bus actuels mais les horaires seront prolongés de nuit. Cette offre de prestations nocturnes sera augmentée d'environ 30% et la subvention, que les communes versent actuellement pour le Noctambus, sera transformée par le biais de l'ACG qui transmettra un montant forfaitisé pour les TPG et l'association Noctambus devrait probablement disparaître. Cette extension du réseau diurne sera définie lors d'une prise de position par le canton qui est dans le cadre global du PATC et du contrat de prestations qui devrait être finalisé en 2024.
- La visite de l'aéroport a dû être annulée pour cause de maladie et une nouvelle date est suggérée au 22 novembre prochain à 17h30. Un tour de table est fait et les conseillers municipaux qui seront présents ce jour sont Caroline Abbet, Jean-Jacques Bodenmann, Emilia Schlipf, Kevin Polte et Gaëlle Röthlisberger Couillaud.

- **Mme Bovy** informe qu'elle a des brochures à distribuer aux conseillers sur la manière d'aborder la nature.
- Pour celles et ceux qui ont lu le journal de la Tribune de Genève de ce jour, l'Etat a fait le tour des communes avec son plan « lumière ». Il est constaté que pour les routes communales, la législation fédérale impose de laisser éclairer les passages pour piétons, ainsi qu'un éclairage 50 mètres avant et 50 mètres après, ce qui est complètement ridicule vu la taille de notre commune. Elle a exprimé son mécontentement à la personne concernée et elle va transmettre ses arguments au niveau fédéral qui va statuer. Le test sera mis en vigueur au début de l'année prochaine, selon l'article paru. Plusieurs communes ne sont pas d'accord avec cela.

Pour le réseau des routes communales, un rendez-vous aura lieu avec les SIG et M. David Rodriguez le 2 novembre prochain.

- Il a été décidé que la commission MACS continuera à préparer des cadeaux de fin d'année pour tous les aînés de la commune de plus de quatre-vingt ans mais ceux-ci seront distribués par tout le Conseil et non plus uniquement par les membres de la commission. C'est un moment très sympathique qui nous permet de discuter et de passer un petit moment convivial avec nos aînés. Merci d'avance à tous de prévoir un peu de temps pour ces visites.
- **Mme Hutin Zumbach** informe que les travaux de la salle des Chevaliers seront bientôt terminés, en principe pour la fin septembre. La conservatrice cantonale est venue examiner les travaux effectués à ce jour et pour elle tout est en ordre pour le moment.
- La soirée officielle pour les promotions civiques organisée par la Ville aura lieu le 13 octobre prochain dans le bâtiment des forces motrices. Un tour de table est fait et M. Guyot souhaite y participer. La question sera également posée aux conseillers absents.
- Les places en crèche sont remplies à 98% avec toujours une très grande liste d'attente. Concernant l'accueil familial de jour, trois nouveaux enfants ont pu être accueillis pour la rentrée 2023, mais nous devons en principe financer qu'une seule place selon notre budget initial. Cette situation étant délicate, l'Exécutif a décidé d'accepter de financer ces places supplémentaires. Force est de constater que cela engendre un surcoût d'environ CHF 39'000.- qui aura un impact sur notre budget 2024, mais cet accueil complémentaire est un élément essentiel à la crèche car il y a vraiment un manque de places. Une place en accueil familial coûte à la commune au minimum CHF 10'000.- de moins qu'une place dans notre crèche.

4. Question sur les procès-verbaux de commission

- **M. Guyot** a une question sur le procès-verbal de la commission « Entretien » du 16 mai 2023, dans lequel il fait mention du remplacement des ampoules LED des éclairages de la salle polyvalente et souhaite savoir de quoi il en retourne, étant donné que cela a été discuté dans le cadre de la commission Développement Durable sur les éclairages publics.

M. Vuissoz informe que la commission a décidé de mettre tous les éclairages en LED à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur du bâtiment.

Mme Hutin Zumbach précise qu'il y a déjà des travaux à l'intérieur de la salle polyvalente qui ont pu être réalisés cet été, notamment par la pose de LED qui ont été installées dans le foyer où mange les enfants, dans la petite salle de conférence du sous-sol et dans les toilettes des enfants munis par des détecteurs afin qu'elles ne restent pas allumées tout le temps. C'est tout ce que nous avons pu faire pour le moment pendant les vacances d'été. M. Rodriguez est en possession de plusieurs devis afin de continuer cette démarche sur le budget 2024 et nous avons constaté qu'il nous restait encore un peu de budget disponible afin d'envisager de travailler sur l'éclairage extérieur du bâtiment de la voirie.

- **Mme Hutin** désire savoir, par rapport au procès-verbal de la commission « Développement Durable » du 21 juin 2023, au paragraphe « manifestation au Verger communal », qui est Jean-Louis ?

M. Guyot indique qu'il s'agit de M. Jean-Louis Dalle.

- **Mme Vanoncini** revient sur la question des LED et informe que lors de la dernière édition de « La Nuit est belle », il y a eu des remarques qui ont été faites sur certains de nos choix qui se sont avérés être de fausses bonnes idées par rapport à certains types d'éclairage. Elle souhaite attirer l'attention sur certains des choix techniques qui ne seraient pas adaptés à la faune et à la flore.

Mme Hutin Zumbach remercie Mme Vanoncini du rappel et informe que des précautions seront prises.

- **M. Guyot** a une question sur le procès-verbal de la commission « Sécurité » du 6 juin 2023 et souhaite savoir pourquoi le dossier de la caserne des pompiers n'est pas allé plus loin.

M. Todesco informe que la réorganisation de la caserne des pompiers avance et qu'il semblerait qu'elle se terminera d'ici 2026. Il faudrait juste trouver des locaux car la commune manque de place.

Mme Hutin Zumbach ajoute qu'il n'y a pas vraiment de date confirmée mais les choses vont avancer petit à petit et il faut se laisser du temps afin de voir comment se passe l'évolution pour ensuite travailler sur ce dont nous avons réellement besoin.

5. Rapports de conclusion des commissions

Commission MACS : œuvre de M. Julien Joselon

- **Mme Monney** explique que la commission MACS ne s'occupe pas que des manifestations et de l'accueil mais également de la culture. Plusieurs acquisitions ont été faites ces dernières années sur des statues diverses et variées et il se trouve que cette année la commission a décidé de travailler un peu différemment. Les dernières statues ont été déposées à Dardagny, raison pour laquelle la commission a décidé de réfléchir à une œuvre qui pourrait être déposée à La Plaine, notamment près de la Fontaine qui est un point central du village. M. Julien Joselon, artiste talentueux de la commune et qui a déjà créé les gravures sur pierre faites dans le cimetière, serait enchanté de travailler sur cette œuvre.

M. Joselon a fait deux propositions que les conseillers pourront découvrir en dernière page du rapport de conclusion, soit le projet « fouine » et le projet « lynx ». Après discussion avec la commission, la majorité des membres est favorable au projet « lynx ». En ce qui concerne le financement, il s'agit d'une œuvre qui coûterait environ CHF 15'000.-. Le devis a été établi par M. Joselon et ce prix pourrait encore varier en fonction de la pierre utilisée, sachant que le prix de cette œuvre sera au-dessus du budget alloué pour 2023. Cela ne pose aucun problème à la commission et cette œuvre serait livrée probablement à la fin du premier trimestre ou au début du deuxième trimestre 2024, ce qui signifie qu'une partie des frais sera financée en 2023 et l'autre en 2024. Mme Monney reste à disposition pour toute question et enjoint le Conseil municipal à voter favorablement ce rapport de conclusion.

M. Bodenmann remercie la commission MACS pour son initiative et son travail pour embellir la commune.

Le rapport de conclusion de la commission MACS relatif à l'œuvre de Julien Joselon est approuvé par 10 voix pour, 1 abstention et aucun refus.

- **Mme Monney** remercie tout le monde pour leur confiance et espère que cette œuvre plaira à tout le monde.

6. Proposition de l'Exécutif

a) Délibération : N/A

b) Résolution : N/A

7. Proposition des Conseillers municipaux

a) Résolution : N/A

b) Questions écrites : N/A

8. Dossiers en cours - questions et remarques

- **M. Bodenmann** revient sur l'annonce pour l'engagement d'un employé communal et est surpris que l'annonce publiée le 22 août dernier sur le site de la commune n'ait été mise en ligne que 6 jours, cela lui semble très court comme délai pour déposer une candidature.

Mme Zoller explique qu'elle a déjà reçu 104 candidatures en 6 jours et qu'il fallait traiter les dossiers, les trier en fonction du profil du poste, organiser les rendez-vous, etc. Il n'était pas judicieux de mettre une annonce le 31 juillet sachant qu'une bonne partie des personnes sont en vacances. De très bonnes candidatures ont été sélectionnées et le processus de recrutement suit son cours.

- **M. Guyot** demande s'il y a des nouvelles concernant le carrefour de La Plaine et l'interdiction de stationnement.

Mme Hutin Zumbach répond que non, mais que des panneaux ont été posés à La Plaine.

9. Naturalisation (huis-clos)

Point traité en huis-clos.

10. Divers

- **M. Guyot** rappelle la manifestation de la pomme et son concours de tartes aux pommes qui aura lieu le 7 octobre à 14h00 au Verger communal. Merci de vous inscrire avant le 2 octobre prochain.
- **Mme Vanoncini** rappelle que le 22 septembre prochain aura lieu « La Nuit est belle » qui consiste en l'extinction de l'éclairage public et qui va permettre d'observer la nature et le ciel sans lumière. À cette occasion, la commission Développement Durable a organisé une soirée au centre nature du Vallon de l'Allondon afin de découvrir les secrets de la nature durant la nuit avec l'extinction de l'éclairage public. C'est un événement sur inscription et tout le monde est invité à y participer. Également, il a été constaté que plusieurs arbres plantés lors du réaménagement du plan du Rhône sont apparemment morts, côté parc et étang.

Mme Zoller va transmettre cette information à la voirie afin que les employés puissent y jeter un œil.

Mme Hutin Zumbach ajoute, concernant « La Nuit est belle », que les lumières autour de la salle polyvalente seront éteintes, de même que celles du stade du Moulin.

- **Mme Monney** informe qu'un communier l'a interpellée car les haies entre l'épicerie de La Plaine de Célia Marques et l'épicerie UPPS ne sont pas bien entretenues et demande qui est en charge de l'entretien de ces haies.

Mme Zoller indique qu'il s'agit d'une PPE et que la mairie va les relancer car ces haies devraient être taillées avant le 15 juillet de chaque année.

- **M. Wyss** informe que Mme Robert a dû renoncer à sa place de vice-présidente pour le local de vote et cherche un/e remplaçant/e pour les votations du 12 novembre prochain.

Mme Abbet se propose aimablement de remplacer Mme Robert.

- **M. Bodenmann** demande ce qu'il en est du pilier de l'entrée du château.

Mme Zoller indique que cela est géré par l'administration communale et que tout est sous contrôle.

- **Mme Zoller** informe qu'il y a une initiative en cours pour une politique sportive et ambitieuse à Genève. Pour celles et ceux qui sont intéressés à la signer, des feuilles sont ici à disposition.
- **Le président** clôt la séance de ce jour et invite tout le monde au cernotzet.

La séance est levée à 21h25.

Le président




Kevin Polte

Une conseillère municipale



Laure Vanoncini

Le secrétaire



Roger Wyss